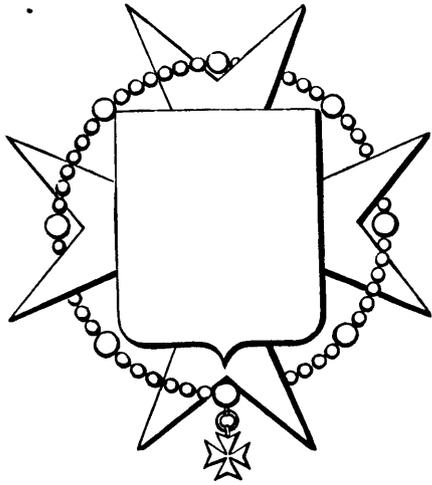


BIBLIOGRAPHIE

L'ORDRE DE MALTE EN AMÉRIQUE

Sous ce titre, M. Joseph-Edmond Roy, de Lévis, vient de publier une étude intéressante.



Écusson de l'Ordre de Malte

En 1885, un officier anglais, le colonel Carr, avait été étonné de lire ce qui suit dans l'*American Gazeteer*, traduit de l'anglais en italien, et publié à Livourne en 1763 :

Québec est bien bâti. Les beaux édifices, les églises et les palais y abondent. On remarque surtout le Palais de l'évêque, les Chambres des tribunaux, le Prieuré des Chevaliers de Jérusalem, superbe édifice en pierre de taille, qui a coûté, dit-on, 40,000 louis sterling. Il y a aussi dans cette ville des monastères de Frères, de Moines, des chapelles. Le plus belle pièce de la ville est le château Saint-Louis, résidence du gouverneur. C'est là que se réunissait le grand Conseil de la Caroline, quand Québec était occupé par les Français. C'est là aussi que se conservaient soigneusement les archives royales.

Il en écrivit à son ami, le major Dennis Murray, qui communiqua cette lettre à M. LeMoine. Celui-ci attira de suite l'attention du public sur la possibilité de l'existence d'un prieuré de Malte à Québec, et M. Chambers du *Chronicle*, le Dr. Dionne du *Courier du Canada*, et M. Roy du *Quotidien*, discutèrent cette question d'histoire. C'est ce dernier travail qui vient d'être remis en brochure.

Dans un récit clair, rapide, M. Roy nous décrit les principaux officiers de l'Ordre de Malte qui, par leur influence ou par leur action, ont joué un rôle en Amérique. C'étaient :

- 1°. Le commandeur Aymard de Chastes ;
- 2°. Charles de Bourbon, comte de Soissons, vice-roi de la Nouvelle-France ;
- 3°. Charles Huault de Montmagny ;
- 4°. Brulart de Sillery ;
- 5°. De Razilly ;
- 6°. Marc Antoine Brasdefer de Chateaufort ;
- 7°. De Lisle, lieutenant de Montmagny.

Un de ces chevaliers de Malte, dit M. Roy, avait « fixé le siège de son administration dans les Antilles, à l'île Saint-Christophe. » Après s'y être fortifié il arma en course et écrivit à Malte au grand-maître de l'Ordre, Lascaris,

Que sa dépouille est bonne, très considérable, et qu'il désire la conserver au profit de l'Ordre. « Si je meurs dans cette île, dit-il, la compagnie des marchands ou mes propres ennemis s'en empareront. Je demande un ou deux chevaliers pour me remplacer si je viens à mourir, afin que ma succession ne soit point perdue pour l'Ordre. »

Toute une campagne diplomatique s'ouvrit alors ; elle est conduite par M. de Montmagny, devenu receveur du prieuré de France et par la bailli de Souvré.

Elle aboutit à plein succès, dit M. Roy :

L'île de Saint-Christophe est vendue à l'Ordre par contrat passé à Paris et ratifié à deux conditions : la première, que l'Ordre s'oblige de payer aux habitants de l'île tout ce que la compagnie des marchands proprement dits leur peut devoir ; la seconde, qu'il donnera une somme de 120,000 livres tournois. Dans ce marché on comprend non seulement la propriété et la seigneurie de l'île Saint-Christophe et des petites îles voisines, comme Saint-Barthélemi, Saint-Martin, Sainte-Croix, et quelques autres, mais encore les habitations, terres, esclaves noirs, marchandises, munitions et provisions, ce qui fut depuis confirmé par lettres patentes de Louis XIV.

Plus tard, de Poincy mourut, et l'Ordre s'effraya des lourdes dépenses que lui occasionneraient Saint-Christophe et ses dépendances.

M. Roy nous apprend ainsi la fin de cette en-

treprise, qui aurait pu avoir un résultat immense en étant bien conduite :

Les néo-colons anglais, plus patients, plus tenaces, ne mesquinèrent point sur les dépenses premières, par ce qu'ils avaient deviné toutes les richesses qui dormaient dans ces îles. Ils ne se pressèrent pas de les épuiser, héritèrent de la dépouille de l'entrepreneur chevalier.

Les salines de l'île Saint-Christophe, si recherchées des pêcheurs de Terre-Neuve, et où nos propres négociants allaient s'approvisionner sous le régime français, les rhums de Sainte-Croix, les plantations de Saint-Barthélemi font maintenant la fortune des amateurs.

De Razilly voulut imiter ce que de Poincy avait fait aux Antilles. Il fit des démarches pour fonder un prieuré à Port-Royal, en Acadie. Son plan, d'après M. Rameau, était d'y « créer une commanderie sous la suzeraineté du roi de France, et de pousser avec activité la création d'une station navale, dont les chantiers eurent été alimentés par les belles forêts de la contrée, tandis que la population serait rapidement établie, groupée, développée autour de ce poste. »



Croix de Malte

A cette époque, le fort de La Vallée accaparait toutes les ressources de l'Ordre. Le projet de M. de Razilly n'eut point de suite.

M. Roy est d'opinion que de Montmagny voulut, à Québec imiter de Razilly. Il installa dans cette ville toutes les mœurs militaires de l'Ordre.

Dès les premiers jours de son arrivée, nous dit-il, M. de Montmagny s'occupa de faire agrandir et de fortifier puissamment le château que son prédécesseur a commencé à construire sur les hauteurs de Québec. C'est par ce déploiement militaire qu'il débuta le cousin de Poincy dans l'île Saint-Christophe.

Les palissades de bois, sont remplacées par de solides murs de pierre, avec créneaux et mâchicoulis. Les sentinelles se relèvent nuit et jour au château.

Les soldats se rompent à l'exercice militaire. On se réveille tous les matins au son de la diane. La forteresse est gardée dans la paix, comme le serait une place d'importance, dans l'ardeur de la guerre, dit la *Relation* de 1636.

Dans le commencement, on voulait bâtir la ville dans la vallée de la rivière Saint-Charles. C'est là que les premiers établissements religieux s'étaient élevés. Montmagny, en installant le siège de son administration sur les hauteurs, força les communautaires et les habitants à se grouper autour du fort. C'est lui qui fit tracer les premières rues de la Haute-Ville, et qui couvra définitivement ce rocher abrupt en capitale, quand la nature et les besoins du commerce indiquaient la vallée qui s'étend au pied de la falaise.

Montmagny fait la lutte à de Maisonneuve : il ne veut pas de la création de Montréal. Il centralise et attire à lui toute l'administration, toute l'autorité.

Ces faits et gestes sont habilement contrôlés par M. Roy. Aussi, se pose-t-il cette question :

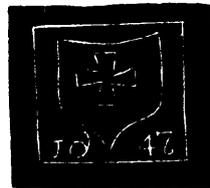
Pour qui M. de Montmagny s'emparait-il ainsi du gouvernement de toutes les affaires du pays ? Dans quel dessein, lui l'homme peuplé par excellence, qui lavait les pieds des pauvres au vendredi saint, empêchait-il de Maisonneuve, chef d'une société essentiellement religieuse, de s'établir à Montréal ?

Ce ne pouvait être au profit de la compagnie des Cent Associés qu'il méprisait. Si l'on dit que c'était pour son propre avantage, il faut en conclure qu'il travaillait en sous-main dans les intérêts de l'Ordre de Malte, car, à la mort de chaque chevalier, leur succession devait retourner à l'Ordre. (*Constitutions de l'Ordre publiées dans Vertot*). Le grand-maître n'accordait la permission de tester pour le quint qu'aux plus anciens chevaliers, et on a vu cette règle s'appliquer à de Razilly.

M. de Montmagny était dévoué à son Ordre. Il se fait accompagner à Québec par son lieutenant de l'île. Antoine Louis de Bréhaut de l'île, d'une maison de Bretagne, avait été reçu chevalier de Malte, le 30 juillet 1631. Il avait du connaître le gouverneur pendant ses années de probation dans la forteresse du grand-maître.

C'est à un dignitaire de l'Ordre que de Montmagny demanda des secours pour la colonie qu'il commande. Le commandeur Sillery, puissant à la cour, un des héros de l'Ordre qui l'a comblé d'honneurs, devait évidemment travailler au bénéfice de ses frères d'armes.

Incidemment M. Roy vient à nous parler de la pierre découverte par des ouvriers, le 17 septembre 1784, en nivelant la cour du vieux château Saint-Louis.



Elle porte une croix de Malte, et il conclut qu'elle formait partie des murailles d'une maison appartenant à l'Ordre.

Elle date du millésime de 1647, « année où M. de Montmagny groupait dans sa main les pouvoirs de la Compagnie des Cent Associés, de celles des habitants, et se faisait ainsi l'arbitre souverain de la colonie »

Le travail de M. Roy est rempli de disserta-

tions historiques et de notes inédites. Depuis longtemps, ce chercheur nous avait donné la portée de son érudition en écrivant le *Premier colon de Lévis* et la vie de *Monseigneur Déziel*. Ses études sur l'*Ordre de Malte en Amérique* sont une nouvelle preuve de son goût et de son culte pour l'histoire. Il la termine par l'énonciation des trois propositions suivantes :

1°. L'Ordre de Malte a eu un jour l'intention de jouer un rôle en Amérique.

2°. Les fondations d'une maison appartenant à l'Ordre de Malte ont été jetées sur le rocher de Québec.

3°. Un prieuré des chevaliers n'a jamais existé dans l'ancienne capitale de la colonie.

Terminons par une anecdote.

Dans le cours de sa savante dissertation, M. Roy fait allusion souvent au château Saint-Louis. Il est assez curieux de rappeler ici que ce fut l'hon. M. Chauveau, ancien premier ministre, qui, le premier, sonna l'alarme quand le feu prit au château, en janvier 1834.

Voici comment M. Chauveau racontait dernièrement ce fait à M. Roy :

J'étais chez mon grand-père Roy. Tout à coup, il aperçut sortir de la boucane par une écoutille de la couverture, et m'envoya avertir l'officier de garde.

J'étais à faire un desin au mezz-tinto, alors à la mode, que j'ai conservé en ayant inscrit le souvenir en question. Je ne sais ce qu'il est devenu.

Toute l'ancienne partie de la terrasse (Durham) est sur les fondations du vieux château Saint-Louis. Je l'ai vu cons-



Le château Saint-Louis

truire en 1838. Les piliers en arcs-boutant ou plutôt en talus sont ceux du vieux château. Vous devez les voir très bien de Lévis.

Il est très probable que la partie du château Haldimand, du côté de la ville qui est aussi un talus, était un reste de murailles du fort. Un vieil édifice en arrière, où il y a des murs creux, était probablement la prison, et ces murs creux servaient à donner la toiture par la chaleur. C'est ce que pensent plusieurs archéologues.

Je vous donne ces faits cependant sous toutes réserves.

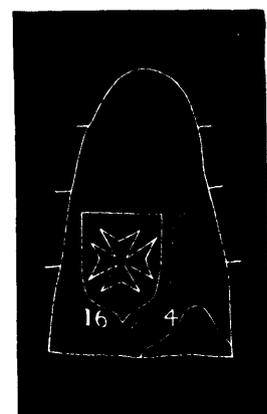
Très curieux, n'est-ce pas, ces détails ?

D'un autre côté, le savant abbé Bois, de Maskinongé, écrivait dernièrement à M. Roy en le remerciant de sa brochure :

L'abbé Chartier, de Lotbinière, ancien curé d'une des paroisses de l'île d'Orléans, était chevalier de Malte.

Puis, dans une autre lettre adressée à M. LeMoine et reproduite par M. Roy, M. Bois ajoute :

Les chevaliers de Saint Jean de Jérusalem, établis à Québec



Bras de fer, Montmagny, Sillery, etc., avaient construit un Bureau, dans la cour du château St-Louis : il avait coûté 40,000 livres de la monnaie française. Une grande pierre incrustée dans le mur de façade portait les armes de l'Ordre. Quand l'édifice fut détruit par le feu, en juillet 1759, pendant le siège, cette pierre fut enfouie sous les ruines jusqu'en 1784. En cette année les autorités militaires en firent l'invention et la placèrent dans le mur de la cour du château.

Voilà des faits bons à recueillir. Toutes miettes tombées ainsi

de la table de l'histoire ont leur place au soleil.

FAUCHER DE SAINT MAURICE.